

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS AUTORISÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 8 JUIN 2026

Le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société UNIFY Group (la « Société ») conformément aux réglementations applicables.

Ce programme a été autorisé par l'assemblée générale du 8 juin 2026 (huitième résolution) de la Société dans les termes publiés dans le cadre de l'avis préalable paru au BALO du 29 avril 2026. Il présente les caractéristiques suivantes :

- **Titres concernés** : actions ordinaires émises par UNIFY Group sur le marché Euronext Growth sous le code ISIN FR0010820274.
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10% du nombre d'actions composant le capital social de la Société, soit à ce jour pour un capital composé de 61 261 452 actions, un maximum de 6 126 145 actions acquises.
- **Prix maximal d'achat** : 10 euros par action.
- **Montant maximal du programme** : 20 000 000 euros.
- **Objectifs** :
 - attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, de tous plans d'actionnariat des salariés ainsi que de réaliser toute opération de couverture afférente aux plans d'actionnariat des salariés précitées ; ou
 - assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que, dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ; ou
 - remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou

- annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés dans les conditions prévues par la loi ;
ou
 - conservation des actions achetées et remise de celles-ci (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital social de la Société.
- **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 8 juin 2026, soit jusqu'au 8 décembre 2027.



› Nouveau site [Unifygroup](https://unifygroup.com)

› Suivez nos actualités sur [UNIFY GROUP | LinkedIn](#)

› Pour rejoindre notre [Club actionnaires](#)

À propos d'UNIFY Group – unifygroup.com | « Connecter contenus, technologies, savoirs et expériences »

UNIFY Group est un groupe diversifié international centré sur l'information, la formation et la rencontre entre entreprises, marques et audiences. Précurseur depuis 2012 dans les mutations technologiques du marché des médias, le groupe s'organise autour de quatre activités complémentaires à l'ère de l'intelligence artificielle : Reworld Media (médias), Ed'Learn (formation), Event Flow (événementiel) et Nyorda Group (technologie et marketing digital). En 2026, UNIFY Group est présent dans 12 pays (37% du CA à l'international) et réunit 1 858 collaborateurs.

Le Groupe est coté sur Euronext Growth Paris : FR0010820274 – ALUNI.



Contacts

investisseurs@unifygroup.com

Séverine Templet, Directrice communication | UNIFY Group
stemplet@reworldmedia.com | 33 (0)6 50 46 37 31

Ségolène de Saint Martin, Founder | Agence PCE
sdestmartin@p-c-e.fr | 33 (0)6 16 40 90 73